F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

# CONSEIL

## Cent soixante-cinquième session

## 30 novembre - 4 décembre 2020

## Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session) (9 et 13 novembre 2020)

**Résumé**

Les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier portent à l'attention du Conseil leurs conclusions et recommandation sur les points suivants:

a) Grandes lignes du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2022-2025;
b) Nouvelle stratégie de la FAO relative à la participation du secteur privé;
c) Informations actualisées sur le Programme de coopération technique;
d) Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer;
e) Méthodes de travail de la Conférence;
f) Emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédits biennales;
g) Création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture.

**Suite que le Conseil est invité à donner**

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations émanant de la Réunion conjointe.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M^me^ Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007

## Questions liminaires

1. Le Conseil est saisi du présent rapport de la Réunion conjointe.

2. Outre le Président, M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas), et M^me^ Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), Présidente du Comité financier, étaient présents les représentants suivants des Membres:

M. Heiner Thofern (Allemagne)
M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine)
M^me^ Lynda Hayden (Australie)
M. Manash Mitra (Bangladesh)[1]
M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil)
Mme Jennifer Fellows (Canada)
M^me^ Tamara Villanueva (Chili)
M. Hongxing Ni (Chine)
M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
M^me^ Jennifer Harhigh (États-Unis d'Amérique)
M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie)[2]
M. Denis Cherednichenko (Fédération de Russie)[3]
M^me^ Céline Jurgensen (France)[4]
M. Toru Hisazome (Japon)
M. Laith Obeidat (Jordanie)[5]
M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor (Malaisie)
M^me^ Traoré Halimatou Kone (Mali)
M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
M^me^ Tahirou Rahila Rabiou (Niger)
M. Donald G. Syme (Nouvelle-Zélande)
M. Shahin Ghorashizadeh (République islamique d'Iran)
M^me^ Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)
M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan)
M. Kayoya Masuhwa (Zambie)[6]

3. Les participants à la Réunion conjointe ont remercié le Directeur général pour sa déclaration exhaustive et ont apprécié à sa juste valeur le rôle de chef de file joué par l'Organisation dans ce contexte sans précédent de pandémie de covid-19.

## I. Adoption de l'ordre du jour provisoire

4. La Réunion conjointe s'est tenue à distance, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de covid-19.

5. Les participants à la Réunion conjointe ont confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII des règlements intérieurs respectifs du Comité du programme et du Comité financier, ils étaient convenus de suspendre l'application de l'article II, paragraphe 5, du règlement intérieur du Comité du Programme et de l'article II, paragraphe 4, du règlement intérieur du Comité financier, selon lesquelles les comités se réunissent au Siège de l'Organisation.

6. Le Président a informé les Membres que la réunion serait suspendue si le quorum n'était pas atteint du fait de problèmes techniques de connexion.

7. Les participants à la Réunion conjointe ont adopté l'ordre du jour après y avoir apporté la modification demandée par le Mali visant à ce que le *point 8 – Création d'un sous-comité de l'élevage au sein du Comité de l'agriculture* soit examiné dans le cadre des points à débattre.

## II. Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025

8. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont salué le processus de consultation inclusif et transparent qui a été mis en place jusqu'ici avec les Membres en vue d'élaborer le nouveau Cadre stratégique;

[1] M. Manash Mitra avait indiqué qu'il ne serait pas en mesure de participer à la session.
[2] M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) a été désigné en remplacement de M^me^ Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie).
[3] M. Denis Cherednichenko a été désigné en remplacement de M. Vladimir V. Kuznetsov.
[4] M^me^ Céline Jurgensen a été désignée en remplacement de M^me^ Delphine Borione.
[5] M. Laith Obeidat a été désigné en remplacement de M. Fayez Khouri.
[6] M. Kayoya Masuhwa avait fait savoir qu'il ne pourrait pas assister à la session.

b) ont pris note des tendances et des défis mondiaux recensés, qui servent de base à la révision du Cadre stratégique;
c) ont noté avec satisfaction que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le «Programme 2030») et les objectifs de développement durable (ODD) figuraient au cœur du nouveau Cadre stratégique et se sont félicités de ce que cela permettrait à la FAO d'utiliser un langage commun pour définir les cibles prescrites et les résultats correspondants à tous les échelons de l'Organisation;
d) se sont félicités des grandes aspirations visant des améliorations sur quatre plans, à savoir *la production, la nutrition, l'environnement* et *les conditions de vie*, de l'orientation donnée par les ODD 1 et 2, de l'engagement renouvelé vis-à-vis de l'ODD 10 et de l'accent mis sur l'importance et l'interdépendance de tous les ODD dans les travaux de la FAO, y compris les ODD 12 et 14, aux fins de la réalisation des trois objectifs mondiaux des Membres;
e) ont demandé que la prochaine version du Cadre stratégique prévoie une analyse plus approfondie du modèle de fonctionnement de la FAO, de ses différentes sources de financement et de la manière dont les informations en la matière seront communiquées;
f) ont noté que le Cadre stratégique s'appuyait sur la dynamique et les harmonisations qui s'opéraient déjà au sein de l'Organisation, notamment les réformes structurelles engagées au Siège, la mise en place de différentes initiatives, telles que l'Initiative Main dans la main, et l'approche programmatique illustrée par le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
g) ont accueilli avec intérêt l'application de quatre accélérateurs intersectoriels et transversaux – technologie, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – aux interventions menées dans le cadre des programmes afin d'intensifier au mieux les efforts déployés pour atteindre les ODD et de faciliter la gestion des arbitrages, tout en soulignant qu'il était important de poursuivre la collaboration entre l'Organisation et les gouvernements;
h) ont insisté sur la place centrale occupée par les trois axes du développement durable (économique, social et environnemental) et relevé des aspects importants tels que l'approche «Un monde, une santé» et le rôle du commerce et de l'accès aux marchés;
i) ont souligné qu'il fallait examiner sérieusement, de façon indépendante, neutre et équilibrée et sur la base de données scientifiques et d'éléments de connaissance concrets, l'ensemble des approches, systèmes et outils disponibles pour aider les Membres à parvenir à des systèmes alimentaires durables;
j) ont déclaré que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et les résultats que l'on attend de celui-ci, s'ils sont approuvés par les Membres, pourraient faciliter la concrétisation du Programme 2030 et de ses ODD, en particulier de l'ODD 2, et que les Membres devraient en discuter, au besoin, par l'intermédiaire des organes directeurs.
k) ont salué l'importance accordée au renforcement des partenariats selon des principes d'indépendance, de neutralité et de transparence, notamment avec des Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières, le secteur privé, des organisations de producteurs, des universités et des instituts de recherche – y compris la communauté scientifique – et la société civile;
l) ont pris acte de l'apparition de nouveaux défis à l'échelle mondiale, tels que la pandémie de covid-19 et d'autres crises, à l'image des infestations acridiennes et du changement climatique, et ont demandé instamment que soit élaboré un Cadre qui permette de prévenir les problèmes connus ou encore inconnus qui toucheront les systèmes agricoles et alimentaires à l'avenir et d'en atténuer les effets, et ce, de manière dynamique, souple et réactive;
m) ont insisté sur la nécessité d'une harmonisation avec le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris en ce qui concerne le rôle des coordonnateurs résidents, et ont demandé que ce repositionnement soit mieux intégré dans le Cadre stratégique;
n) ont souligné l'importance de la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les parties prenantes

concernées, ainsi que d'instruments tels que la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

o) ont souligné qu'il était important de considérer les jeunes et les femmes – en particulier les femmes rurales et autochtones –, de même que les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, comme des acteurs essentiels pour l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables;

p) ont rappelé que les travaux scientifiques et les activités normatives fondées sur des données factuelles menés par la FAO constituaient l'un de ses principaux avantages comparatifs et ont salué les efforts consentis par la Direction pour renforcer et accroître la visibilité du travail normatif et de l'appui à ces activités dans le Cadre stratégique;

q) ont rappelé la décision du Conseil qui figure dans le document portant la cote CL 164/REP (paragraphe 15, alinéa g): «a reconnu le rôle crucial des activités techniques et normatives de la FAO et a demandé à celle-ci d'utiliser des notions convenues de façon multilatérale et d'exploiter des relations fondées sur des éléments scientifiques et des données factuelles dans ses publications phares»;

r) ont mis l'accent sur l'importance de l'innovation et du développement du numérique et demandé, à ce propos, à recevoir plus de renseignements sur la gestion et la protection des données ainsi que sur les droits de propriété, et ont souligné qu'il fallait mettre au point des politiques intersectorielles en matière de données;

s) ont insisté sur le rôle essentiel de toutes les formes d'innovation;

t) ont rappelé la décision du Conseil qui figure dans le document portant la cote CL 164/REP (paragraphe 15, alinéa k): «s'est réjoui du fait que la FAO s'attache à la mise en place de systèmes alimentaires durables et a rappelé, à cet égard, qu'il convenait d'encourager la transformation des systèmes alimentaires de façon cohérente, selon que de besoin et en fonction des contextes et des capacités nationaux»;

u) ont réitéré qu'il fallait passer à des systèmes alimentaires durables, ont souligné qu'il était important que le Cadre stratégique permette de prêter un appui concret aux Membres dans leurs efforts de mise en œuvre au moyen de mécanismes de transition adaptés, tels que le transfert de technologies, le renforcement des capacités et les ressources financières, tout en soulignant l'importance des conclusions des conférences régionales et des comités techniques, en particulier des priorités énoncées dans leurs rapports, dans l'élaboration du Cadre stratégique, et ont évoqué le paragraphe 12 du Programme 2030[7];

v) ont insisté sur le fait qu'il fallait mobiliser suffisamment de ressources aux fins de la mise en œuvre du Cadre stratégique, notamment des mécanismes de mise en commun des connaissances, de transfert de technologie et de renforcement des capacités et des modalités de financement novatrices, telles que les échanges de créances;

w) ont souligné l'importance du multilinguisme, qui permet de communiquer les produits de la FAO en temps voulu, dans ses six langues officielles, sans que cela ne nuise à leur qualité ni à leur volume, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés;

x) ont dit attendre avec intérêt la poursuite des travaux visant à définir les domaines prioritaires des programmes et le cadre de résultats, en concertation avec les Membres de la FAO, ainsi que l'approfondissement des domaines de travail transversaux, des fonctions essentielles et des moyens de mise en œuvre; ont approuvé l'approche globale adoptée aux fins de l'élaboration du Cadre stratégique et ont réitéré leur grand intérêt à voir se poursuivre les activités à cet égard ainsi que les consultations formelles et informelles menées par les Membres.

## III. Nouvelle stratégie de la FAO relative à la participation du secteur privé

9. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont noté avec satisfaction le projet révisé de nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé et se sont félicités des consultations exhaustives et inclusives qui ont été menées auprès des Membres, ainsi qu'auprès du secteur privé et d'autres parties prenantes;

[7] «Nous réaffirmons tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7 établissant la notion des responsabilités communes mais différenciées».

b) ont accueilli favorablement un processus plus souple et plus dynamique pour la mobilisation du secteur privé, ainsi que l'importance donnée à l'établissement de relations de confiance avec ce dernier;
c) ont souligné l'importance des principes qui sous-tendent la mobilisation, facteurs déterminants de la mise en œuvre de la Stratégie;
d) ont souligné qu'il était important que la FAO préserve son impartialité, son intégrité et sa réputation;
e) ont insisté sur l'importance des mécanismes de diligence raisonnable et de la gestion des risques, qui permettent d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, en particulier, mais pas exclusivement, dans le cadre des activités relatives aux politiques et aux normes que mène la FAO, ont souhaité que la Stratégie soit en adéquation totale avec le Pacte mondial des Nations Unies, et ont demandé que les mécanismes et règles de diligence raisonnable soient actualisés et joints en annexe à la Stratégie une fois que celle-ci aura été établie dans sa version définitive et qu'ils soient périodiquement examinés par les organes directeurs pertinents;
f) ont souligné qu'il était important de mener une action sur mesures et de renforcer les capacités, en particulier au niveau des bureaux décentralisés;
g) ont souligné qu'il importait d'établir des liens chronologiques entre le projet de stratégie et les Grandes lignes du Cadre stratégique, puisque la Stratégie est aussi bien un facteur déterminant qu'un cadre général sous-tendant les activités mises en œuvre par la FAO pour atteindre les objectifs du nouveau Cadre stratégique, et ont demandé instamment que la Vision stratégique continue de concorder avec les grandes lignes et les versions en cours d'élaboration du nouveau Cadre stratégique;
h) ont prié la FAO d'encourager les partenaires du secteur privé à envisager d'adopter les instruments de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), vu qu'ils ne sont pas contraignants;
i) ont demandé que le domaine prioritaire pour les partenariats appelé «Éliminer la pauvreté rurale» devienne «Promouvoir le développement rural et éliminer la pauvreté rurale»;
j) ont souligné que la nouvelle Stratégie devait accorder une grande importance à la mobilisation d'un éventail large, équilibré et diversifié d'un point de vue géographique d'intervenants du secteur privé, en insistant sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, tant au sein du Groupe consultatif informel pour le secteur privé qu'il est proposé de créer que dans le cadre de la mobilisation opérationnelle;
k) ont demandé que les Membres soient avisés de la création du Groupe consultatif informel et qu'ils reçoivent des informations, notamment, sur sa composition, sa taille, le mode de roulement adopté et ses observateurs dans le cadre des comptes rendus réguliers aux organes directeurs;
l) ont noté avec satisfaction que la Direction s'était engagée à renforcer la transparence et souligné qu'il convenait que tous les documents relatifs aux partenariats, y compris les protocoles d'accord, les déclarations d'intention et autres types d'arrangement, puissent être consultés à partir du portail de connexion (Connect Portal), et ont prié la Direction de communiquer une liste des partenariat actuels avant la cent soixante-cinquième session du Conseil;
m) ont prié la FAO d'examiner les accords de partenariat actuels, y compris les documents qui les accompagnent, à la lumière de la nouvelle Stratégie, et d'informer les Membres de ses conclusions et des mesures qu'elle propose de prendre;
n) ont noté qu'il n'y aurait pas de coûts supplémentaires en 2021 et qu'aucun montant du budget de base ne serait transféré vers des entités du secteur privé, ont demandé des informations complémentaires sur les coûts et rentabilités de la stratégie relative au secteur privé, soulignant qu'il fallait éviter les coûts supplémentaires, et ont demandé que le modèle de gestion de la FAO, les différentes sources de financement et les modalités de comptabilisation de ces dernières dans la prochaine version fassent l'objet d'une analyse plus approfondie;
o) notant que la Stratégie était un document évolutif susceptible d'être amélioré et ajusté au fil de sa mise en œuvre, ont prié la FAO de communiquer aux Membres un rapport annuel sur son exécution;

p) se sont félicités de l'inclusion d'un élément relatif à l'établissement de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Stratégie et les partenariats par l'intermédiaire du Comité du Programme, tel que défini dans la Stratégie, et ont demandé que soit effectuée une évaluation approfondie de la première année de mise en œuvre;
q) ont pris note du caractère évolutif de la Stratégie, se sont félicités de ce que la Direction a confirmé que les observations et suggestions des participants à la Réunion conjointe y seraient incorporées, et ont demandé un compte rendu à la prochaine session du Conseil;
r) ont recommandé que la nouvelle Stratégie soit adoptée par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session.

## IV. Informations actualisées sur le Programme de coopération technique

10. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont salué les efforts accomplis afin d'améliorer la transparence, la communication et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Programme de coopération technique (PCT) et ont souligné l'importance des crédits du PCT dans la concrétisation des ODD;
b) tout en notant que le taux des dépenses avait diminué en raison du ralentissement des activités liées aux projets provoqué par la pandémie de covid-19, se sont félicités de ce que la Direction a confirmé que l'objectif d'une exécution de 100 pour cent des projets du PCT au titre des crédits de 2018-2019 serait atteint d'ici fin 2021;
c) ont souligné qu'il était important de veiller à ce que les ressources du PCT soient pleinement employées et utilisées de manière plus efficiente et se sont félicités des efforts volontaristes visant à reprogrammer l'allocation des ressources économisées du fait des restrictions imposées par la covid-19;
d) se sont dits conscients des besoins particuliers des pays à revenu faible, touchés par un conflit ou à déficit alimentaire et ont rappelé les besoins que continuaient d'avoir tous les pays en développement, besoins aggravés par la pandémie de covid-19;
e) ont encouragé l'Organisation à poursuivre ses efforts visant à repenser le PCT dans le contexte des suites données à l'évaluation et à la vérification des comptes du Programme afin d'en tirer un plus grand parti en tant que fonds catalyseur au regard des ODD et d'attirer des financements extrabudgétaires supplémentaires;
f) ont noté qu'il fallait examiner les pourcentages d'allocation des ressources du PCT entre les régions, conformément à l'action 3.23 inscrite au paragraphe 35 du rapport de la session extraordinaire de la Conférence de la FAO qui s'est tenue en 2008[8], et ont recommandé que cette question soit abordée à la prochaine Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier;
g) ont rappelé que le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session, avait demandé à la FAO de présenter des informations actualisées, notamment sur les critères d'allocation des ressources au titre des projets sur le terrain, pour examen à la Réunion conjointe, et noté que cela n'avait pas été fait, et ont prié la FAO d'entamer une opération stratégique en vue d'affiner et, éventuellement, d'uniformiser lesdits critères, avec l'avis des Membres, sans se limiter au schéma classique fondé sur le revenu par habitant et en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque région;
h) ont pris note des approches suivies par les bureaux régionaux pour la répartition des ressources allouées au titre du PCT et ont réaffirmé l'intérêt de la décentralisation du pouvoir de décision en matière de gestion des allocations budgétaires dans le respect absolu des critères du PCT et des obligations réglementaires y afférentes.

## V. Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer

11. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont qualifié la pandémie et ses effets d'inédits et affirmé qu'il s'agissait de l'une des pires crises mondiales de ces dernières années;

[8] http://www.fao.org/tempref/docrep/fao/meeting/014/k3413f.pdf.

b) ont pris acte des progrès accomplis par la FAO dans la lutte contre la covid-19 et se sont félicités de ses travaux en matière d'alerte rapide et de collecte de données et d'informations aux fins de la prise de décisions, de ses recommandations pratiques sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes qui découlent de la pandémie, ainsi que du rôle majeur qu'elle joue en facilitant la coopération mondiale et les interventions conjointes faisant intervenir divers acteurs et partenaires;
c) ont félicité la FAO d'avoir créé son Programme d'intervention et de redressement, qui s'accompagne de sept domaines d'action prioritaires à court et long termes, ont pris note du processus ascendant déterminant qui a permis de définir les priorités et les besoins au niveau des pays, et ont insisté, en particulier, sur le renforcement de l'approche «Un monde, une santé», l'utilisation des données aux fins de la prise de décisions, l'importance d'un commerce international ouvert, réglementé, non discriminatoire et prévisible, et l'intégration de l'action humanitaire;
d) ont préconisé de réaliser des analyses et des évaluations pour déterminer où les initiatives ont produit les meilleurs résultats ou rencontré le plus d'obstacles et comprendre pourquoi, afin que les efforts consentis pour reconstruire en mieux soient mieux axés sur le renforcement de la résilience et permettent également d'accélérer le redressement;
e) ont reconnu qu'il était important de mener une action mondiale coordonnée pour empêcher la crise sanitaire actuelle de se transformer en crise alimentaire;
f) ont pris note de l'inauguration officielle de la Coalition en faveur de l'alimentation, qui vise à faire face aux difficultés liées à la covid-19, ainsi que de sa plateforme en ligne, qui rassemble des données et des informations sur les besoins et les exigences des pays;
g) ont encouragé la FAO à renforcer les mesures adoptées et les actions entreprises, notamment mais non exclusivement en établissant des liens avec l'Initiative Main dans la main qui permettraient d'atténuer les effets de la pandémie, en particulier pour aider les pays à mieux se relever et à reconstruire en mieux;
h) ont demandé des informations sur les ressources mobilisées (contributions volontaires et Programme de coopération technique) pour faire face à la covid-19 ainsi que des comptes rendus réguliers sur les répercussions de la covid-19 et les risques qu'elle fait peser sur les opérations de la FAO, et ont recommandé d'agir pour renforcer les mécanismes de contrôle interne, comme le fait le Programme alimentaire mondial.

## VI. Méthodes de travail de la Conférence

12. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont rappelé les indications formulées par le Conseil à sa cent soixante-deuxième session au sujet des améliorations qu'il serait possible d'apporter aux méthodes de travail de la Conférence, et se sont félicités du travail effectué à cet égard par le Président indépendant du Conseil dans le cadre de ses réunions informelles avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux;
b) ont recommandé au Conseil d'examiner, en vue de leur approbation, les propositions élaborées par les Membres qui visaient à:
   i. autoriser les délégations, à titre facultatif, à présenter leurs déclarations principales sous forme numérique dans le cadre du débat général de la Conférence;
   ii. organiser consécutivement les réunions de la Commission I et de la Commission II, dans la mesure du possible;
   iii. organiser des tables rondes informelles lors des sessions de la Conférence afin d'encourager un dialogue de haut niveau orienté vers l'action, qui pourrait être animé par des modérateurs extérieurs;
   iv. maintenir la pratique actuelle qui consiste à restreindre le temps de parole et non le nombre de mots prononcés, conformément à ce qui est énoncé dans le document intitulé «Organisation de la quarante et unième session de la Conférence» (C 2019/12 Rev.1);
   v. convoquer, avant l'ouverture des sessions de la Conférence, des réunions informelles du Bureau de la Conférence lors desquelles seraient effectués des travaux préparatoires, étant entendu que les résultats de ces travaux ne

constitueraient pas des décisions ni des recommandations officielles du Bureau tant que les membres de celui-ci n'auraient pas été élus par la Conférence.

c) ont demandé que les consultations informelles menées par le Président indépendant du Conseil sur le code de conduite relatif à l'élection du Directeur général s'achèvent rapidement afin que la Conférence de la FAO puisse prendre une décision à ce sujet à sa quarante-deuxième session, en 2021.

## VII. Emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédits biennales

13. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont pris note des informations relatives aux aspects techniques et aux questions de politique générale concernant l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédits biennales;
b) ont réaffirmé la nécessité de se conformer au Règlement financier, et plus particulièrement à l'article 4.2, qui stipule que les crédits non engagés à l'expiration de l'exercice financier doivent être annulés;
c) ont souscrit à l'avis du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), qui estime que la Conférence a le pouvoir d'autoriser des dérogations au Règlement financier et que ces dérogations devraient demeurer limitées et résulter d'un processus clair, bien défini et transparent;
d) ont noté que, en vertu de l'alinéa b) de l'article 6.1 du Règlement financier, il était permis de répartir parmi les Membres tout excédent en espèces apparaissant à la clôture d'un exercice financier;
e) ont également pris acte de l'usage en vigueur au sein de l'ONU (New York) concernant l'emploi des soldes inutilisés;
f) ont noté par ailleurs que, l'Organisation n'étant pas habilitée à utiliser le solde non dépensé des crédits ouverts pour un exercice biennal au cours d'un exercice financier ultérieur, la pratique habituelle voulait que le solde inutilisé soit effectivement absorbé dans le déficit cumulatif important du Fonds général;
g) ont également pris note de la procédure présentée à l'annexe 1 et approuvée par le CQCJ en octobre 2019, laquelle prévoit une dérogation au Règlement financier autorisant l'utilisation du solde non dépensé;
h) ont rappelé que, lors des derniers exercices biennaux, les soldes inutilisés étaient généralement d'un faible montant (inférieur à 0,5 pour cent des crédits ouverts) et ont estimé que la gestion de ces fonds ne devrait pas donner lieu à une charge de travail excessive sur le plan administratif;
i) ont recommandé au Conseil de recommander à la Conférence de ne suspendre l'application d'articles du Règlement financier que dans des cas exceptionnels.

## VIII. Proposition de création d'un sous-comité de l'élevage

14. Les participants à la Réunion conjointe:

a) ont approuvé la proposition visant à créer un Sous-Comité de l'élevage et ont invité le Conseil et la Conférence, à leurs prochaines sessions, à approuver la création du Sous-Comité, espace de dialogue intergouvernemental qui sera chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de donner des avis au Comité de l'agriculture et, par son intermédiaire, au Conseil et à la Conférence sur les programmes techniques et les initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à la réalisation du Programme 2030;

b) ont accueilli favorablement le mandat et le Règlement intérieur du Sous-Comité, tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, ainsi que la recommandation de ce dernier, qui propose de tenir, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la première session du Sous-Comité au cours du premier trimestre 2022, avant sa vingt-huitième session;
c) ont demandé que le Sous-Comité s'attache à faire une description nuancée de l'élevage, notamment en ce qui concerne sa contribution à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au piégeage du carbone ainsi que d'autres arbitrages;
d) ont demandé davantage d'informations sur les activités menées par la FAO dans le cadre du Protocole d'accord tripartite entre cette dernière, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé animale, ainsi que sur la supervision de ces travaux;
e) ont souligné l'importance de l'approche «Un monde, une santé» et rappelé les résolutions sur la résistance aux antimicrobiens;
f) ont appelé à mobiliser les ressources extrabudgétaires qui conviennent en vue des sessions du Sous-Comité.

## IX. Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (point soumis pour information)

15. Les participants à la Réunion conjointe:

a) se sont félicités de ce nouveau rapport de situation analytique fondé sur des éléments factuels et ont remercié la Direction et les trois organismes ayant leur siège à Rome des informations fournies au sujet de la collaboration en cours à tous les niveaux et de ses résultats concrets sur le terrain;
b) ont accueilli favorablement le plan d'action des organismes ayant leur siège à Rome pour le Sahel et prié la FAO d'y prendre une part plus active, et ont encouragé l'Organisation à envisager de réduire ou d'absorber, dans la mesure du possible, les coûts directs et indirects liés à l'engagement en faveur des programmes conjoints, conformément au Règlement financier;
c) ont plaidé pour que des progrès supplémentaires soient réalisés dans l'analyse de la faisabilité de l'intégration des fonctions administratives et des compétences spécialisées communes, notant avec préoccupation que l'étude de faisabilité correspondante, demandée par le Conseil pour une date déterminée, n'était pas encore disponible, et ont demandé instamment que cette étude s'achève dès que possible;
d) ont encouragé les organismes ayant leur siège à Rome à développer et renforcer leur collaboration dans le cadre des préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021.

## X. Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, y compris les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel (point soumis pour information)

16. Les participants à la Réunion conjointe:

a) se sont félicités des informations actualisées et des autres renseignements contenus dans le Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, et des plans d'action relatifs à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et à la prévention du harcèlement sexuel pour 2021;

b) ont accueilli avec satisfaction les éclaircissements fournis sur le site web et par les voies de communication du Bureau de la déontologie s'agissant de faire mieux connaître les informations pertinentes, l'utilisation qui est faite des enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et le fait que la Direction ait confirmé que la FAO contribuerait à la base de données Clear Check du système des Nations Unies d'ici à la fin de l'année.

## Annexe 1 – Proposition relative à l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédits des futurs exercices biennaux[9]

1. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques a examiné le document intitulé «Proposition relative à l'emploi des soldes inutilisés des ouvertures de crédits des futurs exercices biennaux» (CCLM 109/3). Suite à la présentation du document par le Conseiller juridique et par le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP), le Comité a réfléchi aux aspects juridiques et constitutionnels de la question, sachant que celle-ci serait également examinée lors de la prochaine Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, afin de formuler des observations stratégiques, en particulier sur l'utilisation du solde des fonds non dépensés.

2. Le Comité a réaffirmé l'importance de l'article 4.2 du Règlement financier, qui définit la politique de l'Organisation concernant les crédits non engagés en fin d'exercice financier.

3. Il a recommandé que la Conférence envisage d'utiliser la formule suivante en prévision de soldes inutilisés de crédits budgétaires, soit dans la résolution relative aux ouvertures de crédits, soit dans son rapport:

«La Conférence autorise le Directeur général, nonobstant les dispositions de l'article 4.2 du Règlement financier, à présenter une proposition relative à l'emploi, à titre ponctuel, des soldes inutilisés des crédits ouverts pour [l'exercice biennal en cours], pour approbation par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et par le Conseil à leurs sessions respectives, le [dates des premières sessions de l'exercice biennal suivant]».

4. Le Comité est convenu que, sous réserve de l'examen par les deux comités lors de leur Réunion conjointe et par le Conseil, ainsi que des modifications que ceux-ci pourraient apporter, les procédures d'approbation suivantes soient recommandées à la Conférence, pour adoption:

a) Après la clôture des comptes, le Secrétariat communique des informations sur le solde des fonds inutilisés à l'issue de l'exercice biennal et sur les emplois proposés.

b) Les propositions relatives à l'emploi des soldes inutilisés à reporter sur l'exercice suivant viseraient des fins ponctuelles, hautement prioritaires et intéressant l'ensemble de l'Organisation. D'une manière générale, les emplois envisagés entreraient dans les catégories suivantes:
   - dépenses ponctuelles consacrées à des mesures indispensables pour accroître l'efficience et l'efficacité de l'Organisation sans nuire à la capacité de la FAO d'exécuter le programme de travail approuvé;
   - dépenses ponctuelles liées au changement transformationnel de l'Organisation, y compris le renforcement de la responsabilisation, de la gouvernance et de l'impact des activités;
   - dépenses ponctuelles non inscrites au budget découlant de décisions ou de recommandations d'organes extérieurs tels que l'Assemblée générale des Nations Unies.

c) La proposition relative à l'emploi des fonds inutilisés serait présentée à la Réunion conjointe compte tenu des données figurant dans le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre chapitres budgétaires, qui est soumis à l'approbation du Comité financier et fait l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour de sa première session du nouvel exercice biennal.

d) Le Conseil approuve l'emploi proposé des soldes reportés, sur la base des recommandations de la Réunion conjointe.

e) Le Secrétariat applique les instructions du Conseil et rend compte de l'emploi des soldes reportés, conformément à la pratique et aux règles établies en matière d'établissement de rapports.

5. Par ailleurs, le Comité a rappelé que, si le Conseil ne donnait pas son approbation, les crédits non engagés à l'expiration de l'exercice financier seraient annulés et que les soldes inutilisés seraient versés au Fonds général.

[9] Voir CL 163/2, section IV.